

GARANTIE SOLS A CLIQUER

Santana a sélectionné pour vous une magnifique collection de sols à cliquer et vous offre une garantie long terme spéciale sur tous ces sols si vous avez respecté les instructions d'installation et d'entretien. Ces instructions vous sont communiquées par nos vendeurs lors de l'achat de ces sols. Vous les trouvez également sur l'emballage des sols à cliquer ainsi que sur notre site internet www.santana.be. N'hésitez pas à consulter nos vendeurs en cas de question éventuelle. Ils peuvent vous aider à tout moment ou vous mettre en contact avec notre service spécialisé au siège central de Santana. Le présent texte prime sur les conditions générales de vente de Santana si celles-ci devaient s'en écarter. Pour le reste, les conditions générales de vente de Santana restent d'application.

1. GARANTIE CONTRE L'USURE

Santana vous garantit que ses sols à cliquer sont exempts de tout défaut et que la couche supérieure anti-usure ne subira pas d'usure pendant 15 ans à compter de la date de la facture. Par usure, on entend une réduction de 100% de la couche supérieure anti-usure sur une surface supérieure à plus de 5% de la surface de sol totale installée.

2. COUVERTURE DE LA GARANTIE

Si, malgré tout, nos sols à cliquer ne devaient pas satisfaire aux propriétés garanties par Santana, Santana, selon son choix, réparera, parachèvera à nouveau ou remplacera les produits défectueux par les mêmes produits ou d'autres produits de valeur identique. Si la disposition qui précède s'avère impossible ou ne peut être réalisée dans les temps, Santana remboursera le prix d'achat, et ce selon les principes suivants :

- Pendant les cinq premières années de cette garantie, Santana enlèvera les produits défectueux et installera les nouveaux produits gratuitement.
- A partir de la sixième année jusqu'à la dixième année de cette garantie, Santana fournira gratuitement les nouveaux produits.
- A partir de la onzième année jusqu'à la quinzième année de cette garantie, Santana fournira gratuitement les nouveaux produits pour lesquels le client s'acquittera de 50% du prix de vente.

3. CONDITIONS

Cette garantie

- est valable sur des « produits de première qualité » pendant quinze ans après la date de la facture
- s'applique exclusivement à des produits qui se trouvent dans le lieu où ils ont été installés initialement
- est exclusivement offerte au premier utilisateur final/acheteur dont le nom figure sur la facture. Elle n'est donc pas cessible.

Cette garantie n'est pas valable dans les cas suivants :

- en cas de vente de sols à cliquer en lots ou en fin de série
- si l'installation et/ou l'entretien n'ont pas eu lieu conformément aux instructions d'installation et d'entretien de Santana
- éléments de chape, sous-couches ou chapes impropres
- choix de produit incorrect au vu de l'utilisation du sol
- modifications ou réparations non approuvées
- conditions climatiques extrêmes : exposition à une chaleur, une humidité ou une sécheresse extrême
- accidents, usage incorrect, mauvaise utilisation, force majeure, dégâts provoqués par des meubles ou des appareils lourds, dégâts dus aux chutes, rayures dues à des objets tranchants ou pointus, incisions, déchirures, endroits usés, éraflures, négligence, brûlures, eau, érosion, chaussures à talon, griffes d'animaux, cailloux, sable ou autres objets abrasifs
- défauts qui auraient pu être détectés avant l'installation
- différence de teinte ou de couleur : les produits sont fabriqués avec des matériaux naturels. La garantie ne concerne donc pas les différences de teinte et de couleur entre les échantillons/photos et le sol réel : de série en série, suite à l'exposition à la lumière du soleil, suite au remplacement d'une partie du sol ou suite à un âge ou un historique différent des mêmes références/séries de produits.

4. AUTRES CONDITIONS

Aucune autre garantie n'est offerte explicitement ou implicitement. Santana n'accepte aucune responsabilité suite à l'achat, l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser ce produit ou suite à tout dommage particulier, indirect ou secondaire. On entend ici toute perte, toute dépense ou tout dommage qui n'a aucun rapport avec le sol, qui peut découler d'un défaut dans le sol et que l'acheteur d'un produit défectueux ou un tiers a commis ou subi.

Cette garantie octroie des droits spécifiques au client, mais n'a aucune influence sur les droits légaux de l'utilisateur final/acheteur qui peuvent être en vigueur en Belgique.

5. MARCHE A SUIVRE

Si vous rencontrez un problème avec votre sol à cliquer, veuillez en informer Santana par écrit avec mention et remise des preuves de

- la date de la facture
- le nom du produit défectueux
- la quantité de m² qui présente le problème

Santana vous contactera ensuite afin d'examiner les problèmes et de rechercher une solution.